

**RECUEIL DES ACTES
DEPARTEMENTAUX**

hors arrêtés de voirie

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
16 juillet 2026**

LISTE DES ACTES PUBLIES

❖ Délégations de signature :

- Mme Marie LAUZE
- M. Alain RAMOND

❖ Décisions administratives d'attribution de marchés :

- Marché à procédure adaptée « PA26-017 - MAINTENANCE, PRESTATIONS ET ACQUISITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LA SOLUTION HÉBERGÉE BATIGAM » - Entreprise « PINGAT INGENIERIE »
- Marché à procédure adaptée « CRÉATION DE SÉJOURS ITINÉRANTS À DESTINATION DES JEUNES HAUT-ALPINS EN VUE DE FAVORISER LA DECOUVERTE DES OPPORTUNITÉS DE TRAVAIL DANS LE TERRITOIRE MONVISO - Lots 1 et 2 » - Entreprise « UUS L'Université Solidaire Animation Sport et Culture »

❖ Personnel départemental :

✓ Recrutements / affectations :

- Mme Amandine MARIS
- Mme Catherine BEUZEOC-DAVIN
- Mme Marjorie GUIGNIER-MORANDEAU
- Mme Marianne RAMOS CALADO
- Mme Aurore GIAIME
- Mme Cyrielle SOLDADO SANCHEZ
- Mme Claire GUEDON
- Mme Margot DELARUE
- Mme Marlène GARNICA
- Mme Manon DELORT
- M. Yvan IMBERT
- Mme Marie-Clémentine SOUCHE
- M. David BARET
- M. Romain COUTANDIN
- Mme Christelle CHAIX
- M. Guillaume NICOLAS
- Mme Solenne IMBERT

✓ Autres :

- Mme Florence RAMBAUD-VIOLIN
- Mme Sandra FALLOUEY
- Mme Alice GARCIN (réintégration)

DELEGATIONS DE SIGNATURE



Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRETE du **16 JUL. 2026**

Objet : Délégation générale de signature à Mme Marie LAUZE, Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités, en l'absence de M. Jérôme SCHOLLY, Directeur Général des Services.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-2 à L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 26 mai 2021 nommant Mme Marie LAUZE Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités à compter du 22 juin 2021,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département des Hautes-Alpes,
- Vu** l'arrêté de délégation générale de signature en date du 5 juillet 2021 à M. Jérôme SCHOLLY, Directeur Général des Services,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1^{er}

Pendant l'absence de M. Jérôme SCHOLLY, Directeur Général des Services, du 25 au 30 juillet 2026 inclus, en application de l'arrêté susvisé du 5 juillet 2021, délégation générale de signature est donnée à Mme Marie LAUZE, Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités, y compris en ce qui concerne :

- ✓ les actes de police comportant des mesures de réglementations permanentes ou temporaires,
- ✓ les actes authentiques,
- ✓ les requêtes et mémoires devant les juridictions civiles, pénales et administratives,
- ✓ les refus administratifs d'admission au dispositif des Mineurs Non Accompagnés,

La présente délégation s'exerce à l'exception :

- ✓ des convocations aux réunions du Conseil Départemental et de la Commission Permanente,
- ✓ des rapports afférents à ces réunions,
- ✓ de la signature des délibérations.

Article 2

La présente délégation s'applique du 25 au 30 juillet 2026 inclus.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département et notifié à l'intéressée.

Article 4

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 Gap Cedex), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD
Date de signature : 07/07/2026
Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD



Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRETE du **16 JUL. 2026**

Objet : Délégation générale de signature à M. Alain RAMOND, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements, en l'absence de M. Jérôme SCHOLLY, Directeur Général des Services.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-2 à L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 10 juillet 2017 nommant M. Alain RAMOND, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements, à compter du 10 juillet 2017,
Vu la délibération n° CD-21-07-746 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Département des Hautes-Alpes,
Vu l'arrêté de délégation générale de signature en date du 5 juillet 2021 à M. Jérôme SCHOLLY, Directeur Général des Services,
Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1^{er}

Pendant l'absence de M. Jérôme SCHOLLY, Directeur Général des Services, du 31 juillet 2026 au 16 août 2026 inclus, en application de l'arrêté susvisé du 5 juillet 2021, délégation générale de signature est donnée à M. Alain RAMOND, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements, y compris en ce qui concerne :

- ✓ les actes de police comportant des mesures de réglementations permanentes ou temporaires,
- ✓ les actes authentiques,
- ✓ les requêtes et mémoires devant les juridictions civiles, pénales et administratives,
- ✓ les refus administratifs d'admission au dispositif des Mineurs Non Accompagnés,

La présente délégation s'exerce à l'exception :

- ✓ des convocations aux réunions du Conseil Départemental et de la Commission Permanente,
- ✓ des rapports afférents à ces réunions,
- ✓ de la signature des délibérations.

Article 2

La présente délégation s'applique du 31 juillet 2026 au 16 août 2026 inclus.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département et notifié à l'intéressé.

Article 4

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérécours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 Gap Cedex), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD
Date de signature : 07/07/2026
Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD

DECISIONS ADMINISTRATIVES D'ATTRIBUTION DE MARCHES

DECISION SUR LES OFFRES - DECISION

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

Département des Hautes-Alpes
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP CEDEX

Courriel : correspondre@aws-france.com
Adresse internet : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr/>
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Le Président du Département

B - Objet de la consultation

Objet de l'accord-cadre

MAINTENANCE, PRESTATIONS ET ACQUISITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LA SOLUTION
HÉBERGÉE «BATIGAM»

Attribution d'un marché unique.

Procédure de passation

Marché sans publicité ni mise en concurrence
Articles L. 2122-1 et R. 2122-3 du Code de la commande publique

C - Déroulement de la consultation

Date et heure limites de réception des offres

mercredi 11 mars 2026 à 12:00

Délai de validité des offres

180 jours

D - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 1
Hors délais : 0

E - Classement des offres

Classement des offres

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observations
1	1	PINGAT INGENIERIE 23 rue des Phocéens 13002 MARSEILLE	Conforme		

Décision sur les offres

PINGAT INGENIERIE
23 rue des Phocéens
13002 MARSEILLE

Montant estimatif HT : 115 575,00 € (après négociation)

Motifs du choix de l'offre retenue

Motivation : Il est proposé d'attribuer le marché à la Société PINGAT, dans la limite maximale des commandes pour la durée du marché fixée à 150 000 € HT.

F - Signature de l'organisme acheteur

A GAP

DECISION SUR LES OFFRES - DECISION

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

Département des Hautes-Alpes
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP CEDEX

Courriel : correspondre@aws-france.com
Adresse internet : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr/>
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Le Président du Département

B - Objet de la consultation

Objet du marché

CRÉATION DE SÉJOURS ITINÉRANTS À DESTINATION DES JEUNES HAUT-ALPINS EN VUE DE FAVORISER LA DECOUVERTE DES OPPORTUNITÉS DE TRAVAIL DANS LE TERRITOIRE MONVISO

Attribution d'un marché pour chaque lot.

Lot(s)	Désignation
01	Création de séjours itinérants sur le thème : Tourisme, sport, culture, artisanat, patrimoine
02	Création de séjours itinérants sur le thème : Métiers de la montagne, environnement, industrie, agroalimentaire, santé, services

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte
Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

C - Déroulement de la consultation

Publicité

Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
Le Dauphiné Libéré - Ed. des Hautes-Alpes	18/03/2026		
Marches-publics.info	18/03/2026		18/03/2026

Date et heure limites de réception des offres

jeudi 30 avril 2026 à 12:00

Délai de validité des offres

180 jours

D - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 1

Hors délais : 0

E - Classement des offres

Classement des offres

Pour le lot n°01 - Création de séjours itinérants sur le thème : Tourisme, sport, culture, artisanat, patrimoine
- Estimation HT : 40 000,00 €

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observation
1	1	UUS L'Université Solidaire Animation Sport et Culture 320 route des Noyers 04200 SISTERON	Conforme	98.0	

Pour le lot n°02 - Création de séjours itinérants sur le thème : Métiers de la montagne, environnement, industrie, agroalimentaire, santé, services - Estimation HT : 40 000,00 €

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observation
1	1	UUS L'Université Solidaire Animation Sport et Culture 320 route des Noyers 04200 SISTERON	Conforme	98.0	

Décision sur les offres

Lot(s)	Attributaire	Montant offre HT	Note
01	UUS L'Université Solidaire Animation Sport et Culture 320 route des Noyers 04200 SISTERON Courriel : cedric@luniversite-solidaire.com SIRET : 45031904100023	29 054,00 €	98.0
02	UUS L'Université Solidaire Animation Sport et Culture 320 route des Noyers 04200 SISTERON Courriel : cedric@luniversite-solidaire.com SIRET : 45031904100023	28 622,00 €	98.0

Motifs du choix de l'offre retenue

Lot(s)	Motif du choix	Observations
01	Offre économiquement la plus avantageuse	
02	Offre économiquement la plus avantageuse	

F - Signature de l'organisme acheteur

A GAP

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

RECRUTEMENTS / AFFECTATIONS

Gap, le **02 JUIN 2026****DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} mai 2026, Madame Amandine MARIS, Adjoint administratif, est affectée au service Coordination et Régulation des Places ASE en qualité d'Assistante de la mission ASE (cotation RIFSEEP C2).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Amandine MARIS est fixée à l'Hôtel du Département.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Amandine MARIS
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 02 JUIN 2026

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

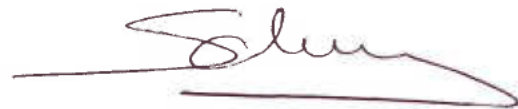
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} mai 2026, Madame Catherine BEUZEBOC-DAVIN, Attaché principal, est affectée au service Coordination et Régulation des Places ASE en qualité de Chef du service (cotation RIFSEEP A3).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Catherine BEUZEBOC-DAVIN est fixée à l'Hôtel du Département.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Catherine BEUZEBOC-DAVIN
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 02 JUIN 2026

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} mai 2026, Madame Marjorie GUIGNIER-MORANDEAU, Rédacteur principal de 2^{ème} classe, est affectée au service Coordination et Régulation des Places ASE en qualité de Rédacteur en charge des accueils (cotation RIFSEEP B3).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Marjorie GUIGNIER-MORANDEAU est fixée à l'Hôtel du Département.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Marjorie GUIGNIER-MORANDEAU
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

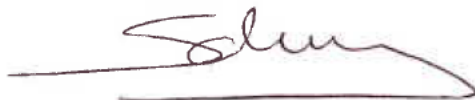
Gap, le 02 JUIN 2026

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} mai 2026, Madame Marianne RAMOS-CALADO, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, est affectée au service Coordination et Régulation des Places ASE en qualité de Secrétaire en charge des Assistants Familiaux (cotation RIFSEEP C2).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Marianne RAMOS-CALADO est fixée à l'Hôtel du Département.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Marianne RAMOS-CALADO
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 15 JUIN 2026

DECISION D'AFFECTATION

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la demande de mobilité interne de Madame Aurore GIAIME ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi du poste de Conseiller en Économie Sociale et Familiale ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

DECIDE :

- ARTICLE 1er :** Madame Aurore GIAIME, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, est affectée sur le poste de Conseiller en Économie Sociale et Familiale (cotation RIFSEEP A4) au sein de la l'Agence Territorial Gap-Drac-Buëch à compter du 30 juin 2026.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Aurore GIAIME est fixée à la Maison des Solidarités de Gap-Cézanne.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Aurore GIAIME
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique, et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux
- Publié sur le site internet du Département

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 15 JUIN 2026

**DECISION D'AFFECTATION MODIFICATIVE
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 portant changement d'organigramme ;

CONSIDERANT l'intitulé incorrect du service d'affectation de l'article 1^{er} de la décision d'affectation du 26 mai 2026 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} mai 2026, Madame Cyrielle SOLDADO-SANCHEZ, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est affectée à l'Unité Enfance Accueil Gap-Drac-Buëch en qualité de Secrétaire Enfance (cotation RIFSEEP C2).

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Cyrielle SOLDADO-SANCHEZ est fixée à la Maison des Solidarités de Gap - Cézanne.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Cyrielle SOLDADO-SANCHEZ
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 15 JUIN 2026

**DECISION D'AFFECTATION MODIFICATIVE
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 portant changement d'organigramme ;
- CONSIDERANT** l'intitulé incorrect du service d'affectation de l'article 1^{er} de la décision d'affectation du 26 mai 2026 ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} mai 2026, Madame Claire GUEDON, Assistant socio-éducatif, est affectée à l'Unité Enfance Accueil Gap-Drac-Buëch en qualité de Référent Enfance Accueil (cotation RIFSEEP A4).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Claire GUEDON est fixée au Site de Fangerots.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Claire GUEDON
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 15 JUIN 2026

**DECISION D'AFFECTATION MODIFICATIVE
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 portant changement d'organigramme ;
- CONSIDERANT** l'intitulé incorrect du service d'affectation de l'article 1^{er} de la décision d'affectation du 26 mai 2026 ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} mai 2026, Madame Margot DELARUE, Assistant socio-éducatif, est affectée à l'Unité Enfance Accueil Gap-Drac-Buëch en qualité de Référent Enfance Accueil (cotation RIFSEEP A4).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Margot DELARUE est fixée à la Maison des Solidarités Gap - Cézanne.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Margot DELARUE
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 15 JUIN 2026

**DECISION D'AFFECTATION MODIFICATIVE
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 portant changement d'organigramme ;
- CONSIDERANT** l'intitulé incorrect du service d'affectation de l'article 1^{er} de la décision d'affectation du 26 mai 2026 ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} mai 2026, Madame Marlène GARNICA, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, est affectée à la Maison des Solidarités Gap-Cézanne en qualité de Référent Éducatif Prévention (cotation RIFSEEP A4).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Marlene GARNICA est fixée à la Maison des Solidarités Gap - Cézanne.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Marlene GARNICA
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 15 JUIN 2026

**DECISION D'AFFECTATION MODIFICATIVE
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 portant changement d'organigramme ;
- CONSIDERANT** l'intitulé incorrect du service d'affectation de l'article 1^{er} de la décision d'affectation du 26 mai 2026 ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} mai 2026, Madame Manon DELORT, Adjoint administratif, est affectée à l'Unité Enfance Accueil Nord et Gap-Durance en qualité de Secrétaire Enfance (cotation RIFSEEP C2).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Manon DELORT est fixée à la Maison des Solidarités d'Embrun.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Manon DELORT
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 15 JUIN 2026

**DECISION D'AFFECTATION MODIFICATIVE
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 portant changement d'organigramme ;

CONSIDERANT l'intitulé incorrect du service d'affectation de l'article 1^{er} de la décision d'affectation du 26 mai 2026 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} mai 2026, Monsieur Yvan IMBERT, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, est affecté à la Maison des Solidarités Gap-Cézanne en qualité de Référent Éducatif Prévention (cotation RIFSEEP A4).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Yvan IMBERT est fixé à la Maison des Solidarités Gap - Cézanne.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Yvan IMBERT
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 15 JUIN 2026

**DECISION D'AFFECTATION MODIFICATIVE
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 portant changement d'organigramme ;

CONSIDERANT l'intitulé incorrect du service d'affectation de l'article 1^{er} de la décision d'affectation du 26 mai 2026 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} mai 2026, Madame Marie-Clémentine SOUCHE, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est affectée à l'Unité Enfance Accueil Gap-Drac-Buëch en qualité de Secrétaire Enfance (cotation RIFSEEP C2).

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Marie-Clémentine SOUCHE est fixée à la Maison des Solidarités Gap - Cézanne.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Marie-Clémentine SOUCHE
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier



Gap, le

25 JUIN 2026

**DECISION
D'AFFECTATION**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la nomination au grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe de Monsieur David BARET à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** Monsieur David BARET, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, est affecté sur le poste d'Adjoint au chef d'équipe exploitation (cotation RIFSEEP C2) au sein du Centre Technique de Laragne, à compter du 1^{er} janvier 2025.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur David BARET est fixée au Centre Technique de Laragne.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur David BARET
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le **22 JUIN 2026**

**DECISION
D'AFFECTATION**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la demande de mobilité interne de Monsieur Romain COUTANDIN ;
VU la publication de la vacance de l'emploi de Second de cuisine ;
SUR l'avis favorable du Directeur Général Adjoint du Pôle d'affectation de l'agent

D E C I D E :

- ARTICLE 1 :** Monsieur Romain COUTANDIN, adjoint technique, est affecté sur le poste de Second de cuisine (cotation RIFSEEP C2) au sein du collège les Giraudes à compter du 25 août 2026.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Romain COUTANDIN est fixée au collège les Giraudes à Briançon.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

- La Chef du service Éducation
- Monsieur Romain COUTANDIN
- Paye
- Dossier
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Gap, le

22 JUIN 2026

**DECISION
D'AFFECTATION**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la demande de mobilité interne de Madame Christelle CHAIX ;
VU la publication de la vacance de l'emploi d'Agent polyvalent – référent lingerie ;
SUR l'avis favorable du Directeur Général Adjoint du Pôle d'affectation de l'agent

D E C I D E :

- ARTICLE 1 :** Madame Christelle CHAIX, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, est affectée sur le poste d'Agent polyvalent – référent lingerie (cotation RIFSEEP C2) au sein du collège François Mitterrand à compter du 26 août 2026.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Christelle CHAIX est fixée au collège François Mitterrand à Veynes.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

- La Chef du service Éducation
- Madame Christelle CHAIX
- Paye
- Dossier
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

ARRETE DU 30 JUIN 2026

OBJET : Recrutement de Monsieur Guillaume NICOLAS, dans le cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux, au grade d'Adjoint technique stagiaire.

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction Publique ;
- VU** le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique territoriale ;
- VU** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux ;
- VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
- VU** le décret n° 2022-586 du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n°V005260602000199001 transmise au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** les services publics antérieurs accomplis par Monsieur Guillaume NICOLAS, en qualité d'agent contractuel ;
- VU** l'avis favorable du supérieur hiérarchique de Monsieur Guillaume NICOLAS ;
- SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Guillaume NICOLAS, né le [REDACTED] [REDACTED], est recruté dans le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, au grade d'Adjoint technique stagiaire, **à compter du 1^{er} juillet 2026.**

ARTICLE 2 : Services publics à prendre en compte : 3 ans, 1 mois et 1 jour.
La reprise d'ancienneté, égale aux trois quarts de la durée des services publics, donne lieu à une reprise de : 2 ans, 3 mois et 23 jours.

ARTICLE 3 : Monsieur Guillaume NICOLAS est classé et rémunéré comme suit :

Au 1^{er} juillet 2026 :

Adjoint technique stagiaire

3^{ème} échelon (IB 370 – IM 368)

avec une ancienneté retenue au 9 mars 2026

ARTICLE 4 : La résidence administrative de Monsieur Guillaume NICOLAS est fixée à l'Antenne Technique de SERRES / ROSANS.

ARTICLE 5 : Monsieur Guillaume NICOLAS exercera ses fonctions sur un poste à temps complet.

ARTICLE 6 : L'agent devra suivre une formation conformément aux dispositions des décrets n°2008-512 et n°2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre d'emplois dont il relève.

ARTICLE 7 : Monsieur Guillaume NICOLAS pourra être titularisé à l'issue d'un stage d'un an au vu des rapports établis par son supérieur hiérarchique et le Directeur du CNFPT.

ARTICLE 8 : Monsieur Guillaume NICOLAS dispose d'un délai de 1 an à compter de la notification du présent arrêté pour opter, le cas échéant, pour une reprise d'ancienneté égale aux trois quarts de la durée des services civils accomplis en qualité d'agent public, ou à la moitié des services effectués en qualité d'agent de droit privé d'une administration, de salarié dans le secteur privé ou associatif. Les services pris en compte seront le cas échéant convertis en équivalent temps plein.

ARTICLE 9 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille, ou par l'application Télérécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans ce même délai, l'intéressé peut également déposer un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 10 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président



Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

- Le Directeur du CNFPT
- Le Directeur Général Adjoint en charge du pôle d'affectation
- Le Supérieur hiérarchique en charge de sa diffusion
- Monsieur Guillaume NICOLAS pour notification
- Paye
- Contrôle de Légalité
- Dossier
- Publication sur le site internet

Gap, le **22 JUIN 2026****DECISION
D'AFFECTATION**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la demande de mobilité interne de Madame Solenne IMBERT ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi d'agent polyvalent;
- SUR** l'avis favorable du Directeur Général Adjoint du Pôle d'affectation de l'agent

D E C I D E :

- ARTICLE 1 :** Madame Solenne IMBERT, adjoint technique, est affectée sur le poste d'agent polyvalent - Référent produit d'entretien (cotation RIFSEEP C2) au sein du collège Achille Mauzan à compter du 25 août 2026.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Solenne IMBERT est fixée au collège Achille Mauzan à Gap.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

- La Chef du service Éducation
- Madame Solenne IMBERT
- Paye
- Dossier
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

AUTRES



Direction des Ressources Humaines

ARRETE 18 JUIN 2026

OBJET : Nomination au titre de la promotion interne de Madame Florence RAMBAUD-VIOLIN, Assistant de conservation principal 1^{ère} classe, dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux de Conservation du Patrimoine au grade d'Attaché de Conservation du Patrimoine, par la voie du détachement pour stage.

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de Fonction Publique ;
- VU** le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration ;
- VU** le décret n°91-843 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine ;
- VU** le décret n°91-844 du 2 septembre 1991 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine ;
- VU** le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;
- VU** le rapport du Comité Social Territorial du 03 avril 2026 ;
- VU** la délibération portant créations, transformations et reconductions de poste, de décembre 2025 ;
- VU** la vacance d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n° V005260206000656001 transmise au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** la dernière situation administrative de Madame Florence RAMBAUD-VIOLIN ;
- SUR** la proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 01 mai 2026, Madame Florence RAMBAUD-VIOLIN, Assistant de conservation principal 1^{ère} classe, est promue par la voie du détachement pour stage pour une durée de 6 mois comme suit :

Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe Catégorie : B Échelon 10 (IB 684 - INM 574) Ancienneté au 12 août 2024	Attaché de conservation du patrimoine Catégorie : A Échelon 10 (IB 778 - INM 645) Ancienneté au 1 ^{er} mai 2026

ARTICLE 2 : Madame Florence RAMBAUD-VIOLIN devra suivre une formation conformément aux dispositions des décrets n°2008-512 et n°2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre d'emplois de nomination.

ARTICLE 3 : A l'issue de ce stage, Madame Florence RAMBAUD-VIOLIN pourra être titularisée dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux de Conservation du Patrimoine, au grade d'Attaché de conservation du patrimoine, au vu du rapport établi par son supérieur hiérarchique.

ARTICLE 4 : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**

Le Président du Département
des Hautes-Alpes

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD
Date de signature : 18/06/2026
Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :Flux dématérialisés :

- Monsieur le Directeur du CNFPT
- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Florence RAMBAUD-VIOLIN
- Contrôle de légalité
- Publié sur le site internet du Département

Copies :

- Paye
- Dossier

ARRETE DU 25 JUIN 2026

OBJET : Recrutement de Madame Sandra FALLOUEY dans le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, au grade d'adjoint administratif stagiaire.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
- VU** le décret n° 2022-586 du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n° 005260602000060 transmise au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** les services publics antérieurs accomplis par Madame Sandra FALLOUEY, en qualité d'agent contractuel ;
- VU** l'avis favorable des supérieurs hiérarchiques de Madame Sandra FALLOUEY ;

SUR proposition de M. le Directeur Général des Services
Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Sandra FALLOUEY, née le [REDACTED]
[REDACTED] est recrutée dans le cadre d'emplois des Adjoint Administratifs
Territoriaux, au grade d'adjoint administratif stagiaire, à compter du
1^{er} juillet 2026.

ARTICLE 2 : Services publics à prendre en compte : 1 an 9 mois.
La reprise d'ancienneté, égale aux trois quarts de la durée des services,
publics, donne lieu à une reprise de : 1 an et 3 mois et 23 jours

ARTICLE 3 : Madame Sandra FALLOUEY est classée et rémunérée comme suit :

Au 1^{er} juillet 2026 :

Adjoint administratif stagiaire

2^{ème} échelon (IB 368 – IM 367)

avec une ancienneté retenue au 9 mars 2026.

*** L'intéressée conserve à titre personnel, sa rémunération
antérieure en qualité d'agent contractuel afférente au
4^{ème} échelon (IB 371 – IM 369) du grade d'Adjoint administratif.**

ARTICLE 4 : La résidence administrative de Madame Sandra FALLOUEY est fixée à
GAP.

ARTICLE 5 : Madame Sandra FALLOUEY exercera ses fonctions sur un poste à
temps complet.

ARTICLE 6 : Madame Sandra FALLOUEY devra suivre une formation
conformément aux dispositions des décrets n° 2008-512 et
n° 2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire
des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre
d'emplois dont elle relève.

ARTICLE 7 : Madame Sandra FALLOUEY pourra être titularisée à l'issue d'un
stage d'un an au vu des rapports établis par son supérieur
hiérarchique et le Directeur du CNFPT.

ARTICLE 8 : Madame Sandra FALLOUEY dispose d'un délai d'un an à compter de
la date de nomination pour opter, le cas échéant, pour une reprise
d'ancienneté égale aux trois quarts de la durée des services civils
accomplis en qualité d'agent public, ou à la moitié des services
effectués en qualité d'agent de droit privé d'une administration, de
salarié dans le secteur privé ou associatif. Les services pris en compte
seront le cas échéant convertis en équivalent temps plein.

ARTICLE 9 : L'intéressée dispose en cas de contestation à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 10 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président

Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Directeur du CNFPT
- Le supérieur hiérarchique en charge de sa diffusion
- Madame Sandra FALLOUEY
- Paye
- Dossier

FLUX DÉMATÉRIALISÉS :

- Recueil des Actes Administratifs
- Contrôle de Légalité

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 005-220500011-20260625-AI260625001-AI

Direction des Ressources Humaines

ARRETE DU - 9 JUIL. 2026

OBJET : Intégration de Madame Alice GARCIN, dans le cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, au grade d'Adjoint administratif.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
- VU** la demande d'intégration de Madame Alice GARCIN, dans le cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux ;
- VU** la dernière situation administrative de Madame Alice GARCIN, au grade d'Adjoint administratif, 7^{ème} échelon (IB 381 – IM 372) avec une ancienneté retenue au 15 juillet 2025 ;

Considérant : la position de disponibilité pour convenances personnelles de Madame Alice GARCIN au sein de sa Collectivité d'origine en qualité d'agent social ;

SUR la proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Alice GARCIN est intégrée suite à sa fin de disponibilité pour convenances personnelles de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy dans le cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, au grade d'Adjoint administratif, **à compter du 1^{er} juillet 2026.**

ARTICLE 2 : Compte tenu de sa situation administrative antérieure, Madame Alice GARCIN est classée et rémunérée comme suit :

Au 1^{er} juillet 2026 :

Adjoint administratif

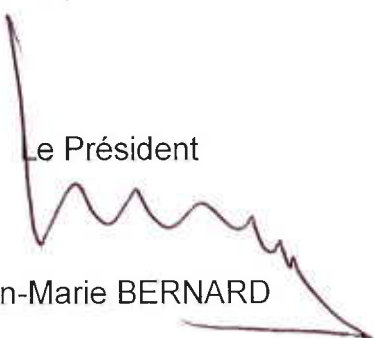
7^{ème} échelon (IB 381 – IM 372)

avec une ancienneté retenue au 25 juillet 2023

ARTICLE 3 : Madame Alice GARCIN devra suivre une formation conformément aux dispositions des décrets n°2008-512 et n°2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre d'emplois dont elle relève.

ARTICLE 4 : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION**NOM :****PRENOM :****DATE :****SIGNATURE :**
Le Président

Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

- Supérieur hiérarchique en charge de sa diffusion
- Madame Alice GARCIN
- Paye
- Contrôle de légalité
- Dossier
- Publié sur le site Internet du Département